

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N° 37193

présenté par
M. Dupont-Aignan

AVANT L'ARTICLE PREMIERÀ l'intitulé du titre I^{er}, substituer au mot :

« universel »

les mots :

« discriminant envers les personnes en situation de handicap ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les titres d'un projet de loi disent la philosophie générale et les objectifs du projet.

Si le Gouvernement persiste à défendre sa réforme telle qu'elle est présentée dans les articles du titre 1, il est impossible de qualifier le régime « d'universel » ce qui sous-entend une égalité entre tous les citoyens, y compris des mesures assurant l'égalité et la dignité des personnes en situation de handicap.

Or les articles liés au Titre I^{er} font l'impasse sur les droits de nos compatriotes handicapés qui subissent de fait des discriminations salariales, des carrières heurtées et donc des pénalités au moment de leur retraite.